

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION D'UN PÔLE SPORTIF
D'EXCELLENCE MULTIDISCIPLINAIRE »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
PROJET COMMUN DE L'UNIVERSITÉ DE
LIÈGE ET DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE
LOUVAIN CONCERNANT LA CONSTRUCTION
D'UN PÔLE SPORTIF D'EXCELLENCE
MULTIDISCIPLINAIRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- M. Witsel, sur « l'appel à projets dans le cadre de la construction d'un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire » ;
- M. Maroy, sur « le projet commun de l'Université de Liège et de l'Université catholique de Louvain concernant la construction d'un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, pour mettre les sportifs de haut niveau dans les meilleures conditions possibles, le Gouvernement wallon a lancé un appel à projets pour équiper la Wallonie d'un centre sportif d'excellence. Actuellement, les différents projets sont examinés par des experts qui vérifient si les dossiers rentrés répondent au cahier des charges. Le jury, composé de professionnels issus du monde du sport, tranchera, mais le dernier mot reviendra au Gouvernement wallon.

Nous avons appris, il y a plusieurs jours maintenant, qu'une candidature était portée conjointement par l'UCLouvain et L'ULiège. Les deux universités estiment qu'il s'agit d'une opportunité exceptionnelle pour soutenir le monde sportif et compléter le large panel de leurs infrastructures déjà accessibles aux sportifs wallons de haut niveau.

Bien que la procédure soit toujours en cours, et que, pour qu'elle puisse aboutir de la manière de la meilleure des façons, il faut travailler de manière discrète et exemplaire, je me permets tout de même, Monsieur le Ministre, de vous poser la question suivante, considérant qu'il y a eu des déclarations dans la presse : que pouvez-vous nous dire par rapport à la candidature qui est apparue dans la presse ? Combien de dossiers ont été rentrés ? L'instruction est-elle toujours en cours ? Le lauréat de l'appel à projets sera-t-il connu sous cette législation-ci ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, mon collègue a parfaitement rappelé l'objectif de ce centre sportif d'excellence, dont on parle depuis de nombreuses années maintenant. Effectivement, Monsieur le Ministre, il y a du neuf puisque l'UCLouvain et l'Université de Liège ont annoncé qu'elles avaient déposé une candidature commune, et donc un projet commun qu'elles portent ensemble. On sait que par le passé, ces deux acteurs avaient proposé des projets rivaux, ce qui n'avait pas manqué, évidemment, d'engendrer quelques luttes « sous-régionalistes ».

Alors, selon les deux universités, la double implantation proposée tant à Louvain-la-Neuve qu'à Liège se justifierait par la proximité nécessaire avec les lieux d'entraînement des athlètes et la présence sur les sites de centres de formation ou d'athlètes de haut niveau. Les deux universités mettent aussi en avant leurs infrastructures déjà existantes et leur expertise universitaire dans la recherche liée au sport de haut niveau.

Sur la base de l'avis final du jury, vous avez annoncé que le Gouvernement trancherait au plus tard à la mi-avril concernant les lauréats. Je me doute, Monsieur le Ministre, que vous n'allez pas vous avancer très fort sur le regard que vous portez sur les dossiers, mais il n'empêche – qui n'essaie rien n'a rien ! – je trouve que la démarche ici est intéressante, et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé malgré tout de vous interroger. Parce qu'il y a quelque chose de fondamentalement neuf, c'est que deux acteurs qui auraient pu – et qui l'ont fait d'ailleurs – défendre un dossier chacun de leur côté ont décidé d'unir leurs forces, de miser chacun sur leur potentiel, sur leur infrastructure, sur leur *know-how* et de rentrer un dossier commun.

Et donc, ma première question est : comment accueillez-vous cette candidature commune ? Je pense que cela permettrait de dépasser certaines tensions que l'on a connues dans le passé. Mais peut-être n'êtes-vous pas de cet avis. L'objectif du pôle sportif est notamment d'éviter l'éparpillement en créant des synergies. Comment assurer des synergies en cas d'implantations

multiples en Wallonie, en l'occurrence ici une implantation qui serait double ?

Et puis, ces dernières semaines, les différents projets déposés devaient être examinés par des experts pour vérifier qu'ils répondaient bien au cahier des charges. Pouvez-vous nous confirmer que les projets déposés sont recevables ? S'ils ne le sont pas, quels sont les problèmes rencontrés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, comme vous le savez, on a déjà largement évoqué ce projet prioritaire au sein de cette commission et je ne vais donc pas repréciser l'ensemble des contours et des enjeux liés à ce projet. J'ai néanmoins envie de rappeler deux objectifs du projet, repris d'ailleurs dans le cahier des charges de l'appel à candidatures.

Le premier objectif, et je cite, c'était : « idéalement, dans un souci d'utilisation efficiente des deniers publics, le pôle sportif d'excellence complètera utilement les infrastructures existantes répondant déjà aux objectifs fixés ».

Et le deuxième objectif que j'ai envie de citer, c'est : « la construction des infrastructures pourrait se faire sur un site unique ou bien sur plusieurs sites qui seraient complémentaires, pour autant que cette complémentarité soit démontrée et qu'elle permette de répondre aux objectifs fixés et aux besoins établis.

Ceci étant rappelé, j'ai effectivement – comme vous – pris connaissance de la sortie conjointe dans la presse de l'UCL et de l'Université de Liège, qui m'a surpris à un égard. En effet, au regard de la procédure en cours de l'analyse des candidatures, j'ai été assez surpris de voir cette sortie ; bien que le fait d'avoir une réflexion et une discussion pour une meilleure répartition constitue, selon moi, un élément positif. Cependant, j'espère que cette sortie ne mettra pas en péril la procédure en cours.

Dans ce dossier, tout a été fait pour objectiver les futurs choix du Gouvernement et surtout pour répondre aux besoins du monde sportif qui ont été définis, je le rappelle, par des représentants du sport de haut niveau en amont de la rédaction du cahier des charges de l'appel à candidatures. Je me refuse de reproduire les erreurs du passé, celles-ci ayant eu pour conséquence d'immobiliser le secteur, jusqu'à ce jour, dans l'attente de structures permettant de créer des synergies et l'émulation nécessaire au développement du sport de haut niveau en Wallonie.

Comme décidé par le Gouvernement, l'analyse qualitative des candidatures au travers des critères de recevabilité et d'évaluation qui ont été arrêtés dans le cahier des charges est actuellement à l'analyse par un

jury composé d'experts du monde sportif. Il reviendra – lorsque l'ensemble de l'analyse sera réalisée – au Gouvernement de sélectionner le ou les lauréats sur base de cette évaluation qualitative et de la complémentarité des différents dossiers déposés en réponse aux programmes d'investissements prioritaires définis et aux objectifs fixés dans cet appel à projets.

Je vous confirme que quatre candidatures ont été déposées ; dès lors, il ne s'agit pas d'une candidature commune, comme vous l'avez souligné. Je ne vais pas formuler d'autres commentaires par rapport à cela, pour les raisons mentionnées précédemment, car je ne veux pas compromettre la procédure qui est en cours. Je vais simplement ajouter que je me suis engagé à revenir vers le Gouvernement avec une proposition de décision en avril prochain ; ce projet étant l'une de mes priorités, je compte bien m'y tenir et nous donner toutes les chances de voir enfin aboutir le centre sportif de haut niveau.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Je veux remercier M. le Ministre pour les éléments de réponse. J'entends cette retenue dans vos propos afin de ne pas faire capoter les analyses en cours. J'entends que quatre candidatures ont été rentrées et j'entends aussi l'existence d'un doute sur le fait que l'UCLouvain et l'ULiège aient fait cette sortie dans la presse, et ce, avec la peur de mettre en péril une procédure. Je peux aussi l'entendre. Il me semble qu'il faut regarder ce que les deux universités peuvent apporter au niveau du monde sportif. Elles ont une complémentarité importante pour le monde sportif et elles ont l'habitude de recevoir des sportifs de haut niveau. Il convient de rester attentif sur ce point.

Sur les quelques questions, j'entends qu'il y a ce droit de veto pour ne pas faire capoter les quatre candidatures déposées. Je ne manquerai pas, Monsieur le Ministre, de revenir vers vous pour en savoir un peu plus.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je comprends parfaitement la prudence du ministre. Il veut réussir là où ses prédécesseurs ont échoué. Il faut dire que les luttes sous-régionalistes sont rarement porteuses de progrès en Wallonie : c'est sans doute un des maux wallons. Ce sous-régionalisme, depuis trop longtemps, empêche d'aller vraiment de l'avant.

Je comprends votre prudence, mais je note quand même que, dans les *guidelines*, il n'est pas du tout exclu qu'une construction se fasse sur plusieurs sites, si tant est que la complémentarité soit démontrée. Personnellement, je n'ai pas besoin d'être prudent, Monsieur le Ministre, et je peux m'avancer un peu. Je trouve que l'on peut voir d'un bon œil ce rapprochement des deux universités, jusqu'ici concurrentes, qui semblent construire un projet en commun. A priori, je trouve cela plutôt porteur d'espoir,

mais je comprends que vous ne vouliez pas vous mouiller tant le dossier est miné.

Néanmoins, je trouve que cela fait du bien de voir que deux institutions aussi importantes que l'UCLouvain et l'ULiège soient capables de construire un projet en commun.

C'est peut-être finalement quelque chose qui permettra d'aboutir. Je ne veux pas rentrer dans la procédure qui est en cours, mais mon petit doigt me dit que l'on peut être confiant.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Brussels South Charleroi Airport (BSCA) – Auditions

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – J'ai d'abord une question par rapport au règlement : dans la mesure où ma demande vous concerne, n'est-il pas mieux que quelqu'un d'autre préside la séance pendant ma demande concernant l'organisation des travaux ?

(Mme Mauel, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Ma demande concerne le dossier dont on a probablement tous entendu parler : l'aéroport de Charleroi. Sans entrer dans le fond du débat, un rapport Deloitte est sorti, qui a analysé les sorties financières de cet aéroport entre 2014 et 2022, avec 7,5 millions d'euros qui ont des difficultés à être justifiés en termes de sortie, avec des problèmes de sponsoring qui ont été très importants à des moments où il y avait manifestement une possibilité de conflit d'intérêts.

Dans ce cadre, notre groupe demande des auditions, notamment celle de M. Jean-Jacques Cloquet, qui était directeur de l'aéroport à ce moment-là, et celle des ministres compétents à l'époque. Il y avait deux ministres, M. Carlo Di Antonio et M. Collin, qui étaient compétents concernant le contrôle et la gouvernance de ces aéroports.

ordinaire comme notre collègue du PTB l'avance. C'était une commission d'enquête avec un certain nombre de prérogatives, de garanties et d'une décision du bureau.

Tout cela ne s'est pas fait à l'emporte-pièce sans qu'il n'y ait eu des consultations préalables et des garanties. Nous étions là dans une phase totalement différente avec celle que nous abordons à présent.

Je recommande donc les mêmes procédures et les mêmes garanties que celles qui nous avaient amenés, à l'époque, à la constitution d'une commission d'enquête. Cependant, reconnaissons que nous sommes très loin des faisceaux de preuves et d'éléments qui, à l'époque, concernaient l'affaire Nethys, mais chacun appréciera. J'écouterai le ministre avec beaucoup d'intérêt.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je voulais rappeler que c'était important pour mon groupe. Par rapport aux éléments parus dans la presse, il faut vraiment que l'on puisse faire toute la transparence, ce qui implique, à mon sens, que l'on puisse s'emparer de ce texte d'audit. Encore une fois, je ne sais pas ce qu'il y a dans ce document. Si l'on veut continuer une instruction de qualité, je pense que ce document est important.

Parallèlement, je peux évidemment me rallier à la proposition de M. Bellot. On doit faire les choses avec prudence. À un moment donné, interroger – d'un point de vue juridique – le bureau du Parlement pour savoir dans quel cadre on peut mettre en place un travail de qualité et qui ne nous met pas à mal dans cette commission me semble aller dans le bon sens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Il n'aura échappé à personne que mon groupe ne demande pas une commission. On demande simplement des auditions. Chacun sait ici que, quand on demande des auditions, on est à un niveau d'intervention encore moins important qu'une commission spéciale ou une commission d'enquête. C'est le premier élément.

Le second élément, c'est que, dans le cadre de la commission spéciale inondations, par exemple, on était dans le cas de figure où il y avait une commission qui n'était pas une commission d'enquête et qui pourtant était en parallèle avec des démarches dans les mains de la justice.

Encore une fois, je l'ai dit, je veux bien discuter des modalités, il n'y a pas de souci. Néanmoins, notre demande reste pertinente à mon avis.

Vote de procédure

Mme la Présidente. – Par 7 voix contre 1, la commission décide de ne pas procéder à l'audition de membres de l'ancienne direction de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) sur le rapport d'audit concernant sa gestion.

(M. Collin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES *(Suite)*

QUESTION ORALE DE M. WITSEL À M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES POUR LES SPORTIFS PORTEURS DE HANDICAP »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'adaptation des infrastructures sportives pour les sportifs porteurs de handicap ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, l'accessibilité des infrastructures sportives pour les sportifs porteurs de handicap en Wallonie met en avant les multiples difficultés pour les handisportifs et handisportives en chaise roulante. L'accès au sport n'est pas le même pour tous, car l'offre de salles de handisport n'est pas suffisante.

J'ai récemment été interpellé par une commune dont le centre sportif entièrement rénové ne peut accueillir du handisport en chaise roulante, car le sol n'est pas adapté. En effet, pour que des sportifs « chaisards », comme on les appelle, puissent pratiquer en *indoor*, le revêtement de sol doit lui aussi être adapté.

Le risque n'est pas tant pour le sportif, mais pour la nouvelle infrastructure qui sera vite abîmé. Ils ne sont donc pas acceptés dans les infrastructures sportives où le sol n'est pas mixte, ou qui doivent investir – quand elles le peuvent – dans des infrastructures mobiles.

Monsieur le Ministre, avez-vous déjà été interpellé sur cette problématique ? Ce point spécifique de sol adapté a-t-il déjà fait l'objet d'une étude ? Sinon, est-ce prévu ?

Quelle est spécifiquement la différence de matériau entre les deux revêtements de sol ?

Ne faudrait-il pas imposer un sol mixte pour les nouvelles constructions d'infrastructures sportives, lorsqu'il y a une demande de subvention ? Que comptez-vous faire pour que les handisportifs n'aient plus à investir dans des revêtements mobiles extrêmement chers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, étant donné que vous n'apportez pas de précisions sur la localisation précise de l'infrastructure en question, vous comprendrez qu'il m'est dès lors impossible de répondre spécifiquement sur les éventuelles problématiques soulevées en matière d'accessibilité dans cette dernière infrastructure.

Concernant les revêtements de sols sportifs, mon administration précise qu'ils doivent être conformes à la norme NB EN 14904 qui définit une série de caractéristiques et de performances à respecter. Parmi celles-ci figurent notamment la déformation verticale et l'absorption des chocs. Afin que le revêtement sportif soit adapté à la pratique du handisport, il est recommandé de prévoir un revêtement à déformation élastique ponctuelle.

Toutes ces caractéristiques et performances à atteindre sont rappelées dans le cadre normatif des revêtements de sols sportifs qui est accessible sur le site internet de mon administration, et ce depuis plusieurs années. Mon administration précise par ailleurs que pour la pratique du handisport en chaise roulante, il est également important de respecter les spécifications techniques propres au fauteuil à utiliser. Comme j'ai déjà pu l'évoquer en cette commission, l'accessibilité aux infrastructures et à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap constitue une priorité et représente un des objectifs de notre Déclaration de politique régionale.

L'accessibilité doit être pensée de manière à ce que chaque utilisateur – qu'il soit sportif, spectateur ou encadrant – puisse, dès son arrivée sur le site sportif, se déplacer en toute autonomie. Dans le cadre du décret du 3 décembre 2020, pour être recevable, le projet qui fait l'objet d'une demande de subvention doit s'inscrire, entre autres, dans l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'accessibilité doit ainsi être assurée, et ce au minimum, pour la partie de l'investissement subsidié.

Comme précisé en cette commission, je suis convaincu de l'importance de cet enjeu pour le secteur et je vous confirme avoir octroyé une subvention de 20 000 euros à la Ligue handisport francophone pour le financement d'une campagne ayant pour objectif de souligner l'importance de l'accessibilité des infrastructures sportives pour le développement de la

pratique sportive du handisport en Wallonie. Mon administration et mon cabinet sont étroitement associés à cette campagne qui sera officiellement lancée lors du prochain Salon des mandataires.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les informations qu'il a pu m'apporter. Effectivement, je n'ai pas fait part du nom de la commune, mais je me ferai un plaisir de vous le faire parvenir afin de voir les difficultés que rencontrent les handisportifs en chaise pour effectuer leur sport d'une manière cordiale par rapport aux autres.

Je pense qu'il est important de ne pas cesser de faire évoluer l'inclusion des handisports au niveau des infrastructures – dont les infrastructures sportives –, même si j'entends que des choses sont mises en place et qu'elles se trouvent sur le site de votre administration. Malgré tout, je pense qu'il convient de prêter attention à ce que les infrastructures puissent être adaptées aux handisportifs, car il s'agit là de l'inclusion dont on parle. On essaie de faire en sorte que les handisportifs puissent faire partie d'un club, et ce à part entière, pour s'épanouir et ne faire l'objet d'aucune différence. Cela me semble important.

QUESTION ORALE DE MME AHALLOUCH À M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES NUISANCES SONORES GÉNÉRÉES PAR LA PRATIQUE DU PADEL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ahallouch à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les nuisances sonores générées par la pratique du padel ».

La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

Mme Ahallouch (PS). – Monsieur le Ministre, il ressort des échanges récents avec Mme la Ministre de l'Environnement, l'existence d'une étude achevée au mois de mai 2023 sur les bonnes pratiques liées aux nuisances potentiellement générées par le padel. Celle-ci a été transmise aux deux fédérations de padel et à vos services en charge des Infrastructures sportives. Ces échanges font suite au nombre de plaintes introduites par les citoyens habitant à proximité des infrastructures.

Dans cette étude est repris un projet de modification de la fiche technique liée au padel pour inclure un volet dédié aux nuisances sonores et une sensibilisation des fédérations et des pouvoirs locaux au bon encadrement de ce sport.

Monsieur le Ministre, je voulais donc vous interroger à ce sujet où en est ce projet de modification de la fiche technique padel ? Êtes-vous en mesure de nous indiquer quelles sont les principales modifications qui ont été ou seront apportées ? Enfin, celle-ci sera-t-elle disponible pour le grand public, donc aussi bien pour les riverains, mais aussi pour les pouvoirs locaux, afin de savoir ce qu'il en est en termes de nuisances sonores des infrastructures sportives de padel ? Merci.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance de l'étude acoustique sur les bruits générés par l'activité de padel en Wallonie, diligentée par la ministre de l'Environnement et son administration, la cellule Bruit du SPW ARNE. Cette étude reprend effectivement une série de recommandations. À cet effet, j'ai sollicité mon administration afin qu'elle suggère au SPW ARNE une présentation de l'étude à l'attention des trois cabinets concernés par la matière, à savoir mon cabinet et les cabinets de la ministre en charge de l'Environnement et du ministre en charge de l'Aménagement du territoire, afin que nous puissions nous entendre, le cas échéant, sur des recommandations communes.

Dans l'attente de l'éventuelle élaboration d'un guide de bonnes pratiques tel que recommandé dans l'étude, j'ai sollicité mon administration afin :

- qu'elle complète la fiche technique sportive padel existante, en y ajoutant les recommandations formulées par l'étude ;
- qu'elle sensibilise les fédérations sportives concernées par cette thématique, notamment en leur fournissant l'étude et la fiche technique padel complétée ;
- que, dans le cadre des demandes de subsides, seuls les dossiers pour lesquels le Département des infrastructures sportives est concerné, elle puisse diffuser cette fiche technique sportive padel complétée.

Comme vous le savez, la mise en place de règles éventuellement contraignantes pour ce type d'infrastructures ne dépend pas de mes services, mais bien d'éventuelles dispositions inhérentes à des conditions sectorielles ou au permis. La réunion sollicitée entre les trois départements aura donc pour objectif de définir la position de la Wallonie quant aux recommandations formulées et à leur opérationnalisation.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse. J'entends donc qu'il faut absolument une concertation, vu que l'aspect contraignant n'est pas de votre ressort. A-t-on une idée ?

On ne peut pas relancer, mais c'est dommage que l'on ne sache pas quand cela peut avoir lieu. L'étude a été achevée au mois de mai de l'année dernière et je n'ai pas d'éléments complémentaires sur ce point.

L'autre élément qui me pose question aussi est la disponibilité des recommandations et de l'étude vis-à-vis du grand public. On sait que c'est un sport qui a beaucoup de succès aujourd'hui, que les infrastructures se multiplient et que l'on a des endroits où il y a un véritable blocage. Il faut alors permettre à cette activité sportive de s'étendre, de pouvoir répondre à un besoin, mais en même temps de répondre au besoin de quiétude des riverains. Je continuerai à suivre le dossier.

(M. Witsel, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS SPORTIVES
DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES
RÉGIONALES DANS LE CADRE DES JEUX
OLYMPIQUES DE PARIS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'accueil des délégations sportives dans les installations sportives régionales dans le cadre des Jeux olympiques de Paris ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un des objectifs du programme Wallonie Ambitions Or était de permettre à la Wallonie d'être une terre d'accueil pour certaines délégations étrangères afin de préparer les Jeux olympiques qui se tiendront à Paris cet été.

En janvier, vous avez indiqué que vous travailliez avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour produire une brochure qui reprenait l'ensemble des infrastructures de haut niveau qui pouvaient accueillir des délégations étrangères en vue des Jeux olympiques, mais aussi avec la volonté à plus long terme de pérenniser cette promotion. Ce catalogue était appelé à être diffusé à l'international : le COIB, les contacts des fédérations sportives.

Je pense avoir vu une présentation avec votre collègue, le ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de cette brochure. Je souhaiterais savoir quels sont les retours de la diffusion de cette brochure. Combien de délégations étrangères ont déjà marqué un intérêt pour venir profiter de nos installations

dans la préparation des JO ? Combien de ces contacts ont pu être concrétisés ? Pouvez-vous les détailler ?

On a indiqué que cette promotion devait aussi se faire à moyen et long terme. Quelles sont les initiatives prises à cet égard ?

Enfin, votre collègue en charge du Tourisme a-t-elle été associée, et de quelle manière concrète, à cette initiative pour développer notre image à l'international ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, afin de faire la promotion de ces infrastructures, notamment en profitant de la proximité des Jeux olympiques de 2024, qui se passent à Paris, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont établi en partenariat un cadastre des infrastructures sportives de haut niveau situées en Wallonie et à Bruxelles.

Celui-ci recense dans une brochure 28 infrastructures pouvant accueillir des délégations étrangères dans 23 sports bien spécifiques. Les démarches pour présenter ce cadastre aux acteurs du sport sont multiples. Je citerai notamment :

- la mise en ligne de la brochure sur les sites web d'Infrasports et de l'ADEPS. Des cartes de visite avec un QR code renvoyant à ces sites ont été d'ailleurs préparées et ont été distribuées aux fédérations sportives de manière à ce qu'elles puissent les diffuser auprès de leurs collègues étrangers lors de compétitions internationales ;
- la diffusion de la brochure par Wallonie-Bruxelles International vers l'ensemble de son réseau et la diffusion de la brochure par le COIB vers ses homologues étrangers.

Étant donné que cette brochure regroupe aussi bien des centres ADEPS que des infrastructures sportives diverses gérées par des communes, des provinces ou des clubs, je ne dispose pas de la liste des sites qui sont réservés à ce jour ou susceptibles de l'être prochainement. En effet, les centres ADEPS étant en gestion propre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc des contacts directs avec les délégations étrangères intéressées. La Wallonie, par contre, ne gère aucun centre et agit en tant que pouvoir subsidiant au niveau des infrastructures sportives.

Les informations contenues dans la brochure pour chacune des infrastructures wallonnes redirigent donc logiquement vers leurs gestionnaires spécifiques. C'est via ce canal que les délégations étrangères peuvent demander de plus amples informations et effectuer d'éventuelles réservations. Aussi, la Fédération Wallonie-Bruxelles me précise que certains pays – le Sénégal, l'Ukraine, la Suisse et la Tunisie – l'ont contactée et marquent leur intérêt pour l'occupation d'infrastructures sportives.

Vous noterez que, si les Jeux olympiques de Paris représentent bien une opportunité, ils ne sont pas une fin en soi. Ce catalogue a ainsi vocation à être pérenne et à être mis à jour régulièrement afin de valoriser notre Région au travers de ses infrastructures sportives, et ce sur le long terme.

M. le Président. – La parole est à M. Collin.

M. Collin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, à vous entendre, je veux vous faire part de deux réflexions.

La première, c'est que l'on est sans doute arrivé trop tard avec la présentation d'un cadastre et la promotion de l'offre d'infrastructures sportives.

La deuxième réflexion, c'est la confirmation de ce que je pense depuis longtemps, à savoir qu'il serait bien mieux pour le sport ainsi que pour le développement du sport amateur comme du sport professionnel d'avoir une compétence cogérée par un seul ministre au niveau des infrastructures sportives et au niveau du sport puisqu'on voit que c'est une faiblesse que d'avoir deux titulaires de la matière.

Je serai attentif à l'évolution en la matière et j'espère qu'il y aura des délégations qui viendront préparer les JO chez nous, afin qu'elles puissent profiter de nos infrastructures, mais aussi nous aider à améliorer notre image de marque sur le plan sportif et sur le plan touristique.

QUESTION ORALE DE M. COLLIN À M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA CRÉATION DE CIRCUITS PERMANENTS DE MOTOCROSS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la création de circuits permanents de motocross ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on a souvent évoqué cette problématique en commission : le sport moteur, qui a souvent brillé au niveau belge et au niveau wallon en particulier, souffre actuellement de l'absence de circuits permanents parce qu'il y a toute une série d'amateurs qui ne peuvent pas pratiquer leur passion.

Un groupe de travail a été constitué, en collaboration avec vos collègues de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et avec la Fédération wallonne motocycliste, et a été sur la brèche pour

examiner et travailler plusieurs dossiers de candidatures. Je pense à Lierneux, Bassenge, Bertrix et Courcelles.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué une enveloppe pour réaliser l'étude d'incidences environnementale pour le terrain de motocross à Bassenge. Vous aviez indiqué, en octobre dernier, avoir pris des contacts avec vos homologues communautaires.

Je pense que vous soutenez sincèrement les projets qui rencontrent une adhésion des acteurs locaux, comme vos prédécesseurs, mais je pense qu'il est utile aujourd'hui de faire le point.

Où en est-on avec les réunions du groupe de travail ? Les différents projets ont-ils pu progresser ? En ce qui concerne particulièrement Bassenge, a-t-on des avancées concrètes ? D'autres candidatures se sont-elles ajoutées ? À terme, envisagez-vous la création d'au moins un circuit par province, comme cela avait été évoqué par les auteurs de la pétition, que nous avons d'ailleurs pu entendre ? Pour les dossiers les plus avancés, y a-t-il finalement des perspectives claires et concrètes qui se sont dégagées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme j'ai déjà pu l'exprimer à plusieurs reprises, je suis favorable à la pratique sécurisée et encadrée du motocross en Wallonie, donc au développement de circuits permanents. Je reste aussi convaincu que de tels projets ne pourront voir le jour que s'ils rencontrent l'adhésion de tous les acteurs concernés, y compris sur le plan local.

Je vous confirme que la collaboration au sein du groupe de travail mis en place par le ministre des Infrastructures sportives avec la fédération sportive, la ministre de l'Environnement et le ministre de l'Aménagement du territoire, continue, mais que le rythme a diminué ces derniers mois en raison de l'indisponibilité pour raisons médicales du représentant de la fédération. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour lui souhaiter un prompt rétablissement et le remercier pour sa participation active à nos travaux et la défense permanente des intérêts du secteur.

Concernant le dossier en cours, je peux vous confirmer que j'ai subsidié à hauteur de 50 % les études d'incidences pour les sites de Lierneux et de Bertrix. Celles-ci ont été réalisées et le site de Lierneux a déjà pu recommencer son activité. Pour le site de Bertrix, l'étude vient d'être clôturée et il convient d'en attendre les conclusions, ainsi que la suite que la commune, qui est porteuse du projet, souhaitera y apporter.

Concernant le projet de Bassenge et l'octroi d'un subside pour la réalisation d'une étude d'incidences,

comme je vous l'avais signalé en octobre dernier, j'ai envoyé un courrier le 15 juin 2023 à la fédération sportive. Par celui-ci, je l'invitais à me faire parvenir un dossier dûment motivé en vue de l'octroi d'un subside. À l'heure actuelle, je n'ai toujours pas reçu de dossier. Lors des derniers contacts entre mon cabinet et la fédération, il ressortait que celle-ci devait d'abord conclure un bail emphytéotique avec la Commune de Bassenge concernant le site pressenti pour accueillir le circuit permanent de motocross. À ma connaissance, le projet en est toujours à ce stade d'avancement.

En ce qui concerne le projet de circuit à Courcelles, la commune m'a confirmé que l'étude d'incidences était toujours en cours. Je ne dispose pas d'informations nouvelles dans le dossier de Rognée actuellement.

Il n'y a pour le moment pas d'autres candidatures déposées auprès de mon administration. Je souhaite également rappeler qu'avant de pouvoir introduire une demande de subvention auprès de mon département pour la création d'infrastructures liées au motocross, le demandeur doit bien entendu bénéficier des autorisations d'exploitation nécessaires pour les infrastructures concernées, notamment environnementales et urbanistiques. Dès qu'une demande sera introduite auprès de mon administration, j'y accorderai toute l'attention nécessaire afin de permettre aux pratiquants de ces disciplines d'exercer leur passion dans un cadre adéquat.

M. le Président. – La parole est à M. Collin.

M. Collin (Les Engagés). – Ma réplique sera brève, Monsieur Witsel. Je remercie évidemment le ministre parce qu'il m'a donné des informations précises. Je m'étonne un peu que certains dossiers n'avancent pas aussi vite qu'on ne l'espérait. Néanmoins, je continue à être optimiste puisque j'entends tout de même que, dans les quatre communes concernées, il n'y aurait pour l'instant aucun dossier sur lequel on aurait renoncé. Donc, j'espère vraiment, pour toutes celles et tous ceux qui aiment ce sport, que l'on aura finalement des résultats concrets dans les mois qui viennent.

(M. Collin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)